

Comptes de l'exercice 2016

Préavis N° 2/2016 - 2021

Lausanne, le 14 mars 2017

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Conformément à l'article 14 des statuts de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, le Comité de direction vous soumet les comptes de l'exercice 2016.

2. Considérations générales

Tels que présentés, les comptes 2016 appellent les commentaires suivants :

- La somme mentionnée sous la rubrique "Autres honoraires" comprend les coûts liés à la défense des décisions du Comité de direction qui sont contestées à la CDAP.
- Sous la rubrique "Traitement des recours contre les décisions de la Commission administrative ou du Préposé intercommunal aux taxis" figurent les coûts des recours adressés au Comité de direction.
- Le montant sous la rubrique "Tâches de secrétariat de l'Association" comprend les coûts d'une séance supplémentaire.
- Sous la rubrique "Honoraires extraordinaires" figurent les coûts liés aux dossiers de la SUVA et de la société Uber.
- La somme mentionnée sous rubrique "Annonces, documentation, divers" comprend principalement l'acquisition de deux ouvrages destinés à la Brigade des taxis.
- Le montant inscrit sous la rubrique "Frais divers de l'Association" comprend principalement une provision pour le paiement des prestations fournies par l'organe de révision des comptes.

- Sous la rubrique "Charges extraordinaires" figurent des frais judiciaires suite à l'arrêt rendu le 31 octobre 2016 par le Tribunal fédéral sur le recours Uber, ainsi qu'une provision pour des dépens.
- L'encaisse figurant sous "Recettes diverses" est constituée principalement par les frais de prononcés de la Commission administrative et du Comité de direction.

3. Comptes de pertes et profits 2016

	Budget	Comptes 2016	Comptes 2015
<u>Charges</u>	808'000.00	732'454.49	632'197.81
Prestations fournies par Lausanne en faveur de l'Association, selon contrat de prestations du 11 décembre 2003	660'800.00	660'800.00	514'800.00
Honoraires du président de la Commission administrative	23'400.00	23'328.00	23'328.00
Autres honoraires	12'000.00	3'510.00	32'510.95
Traitement des recours contre les décisions de la Commission administrative ou du Préposé intercommunal aux taxis	15'000.00	14'383.45	22'087.00
Tâches de secrétariat de l'Association	1'500.00	2'720.00	1'610.00
Frais liés à l'élaboration d'un nouveau règlement sur le service des taxis	15'000.00	0.00	29'287.00
Honoraires extraordinaires	72'000.00	16'584.50	0.00
Aménagement et entretien de stations de taxis	3'000.00	459.00	1'791.70
Annonces, documentation, divers	300.00	1'028.15	457.00
Frais divers de l'Association	3'000.00	3'034.10	2'924.75
Rémunération des organes de l'Association	2'000.00	2'430.00	2'760.00
Pertes, défalcatons			
Frais bancaires		677.29	641.41
Charges extraordinaires		3'500.00	

<u>Revenus</u>	809'000.00	813'959.10	597'866.30
Contribution des 12 communes membres de l'Association	455'000.00	461'785.20	346'654.40
Contribution extraordinaire desdites communes	72'000.00	70'293.60	0.00
Emoluments (taxes diverses)	81'000.00	80'236.00	52'429.30
Redevances d'utilisation du domaine public	201'000.00	195'128.00	193'077.50
Recettes diverses		6'516.30	5'702.70
Intérêts bancaires		0.00	2.40

Résultat d'exploitation

Excédent de charges de l'exercice viré à « Profits et pertes reportés » 34'331.51

Excédent de produits de l'exercice viré à "Profits et pertes reportés" 1'000.00 81'504.61

Récapitulation

	Budget	Comptes 2016	Comptes 2015
Total des charges	808'000.00	732'454.49	632'197.81
Total des revenus	809'000.00	813'959.10	597'866.30
Résultat d'exploitation	1'000.00	81'504.61	- 34'331.51

Capital au 31 décembre 2016 : fr. 91'031.11

4. Bilan (au 31 décembre)***ACTIF***

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Banque Cantonale Vaudoise	287'258.55	237'922.65
Débiteurs	90'550.00	19'110.00
Impôt anticipé à récupérer		11.84

		2016	2015
Actifs transitoires		377'808.55	257'044.49
 Passif			
		2016	2015
Créanciers		43'527.45	22'452.00
Passifs transitoires		243'250.00	225'066.00
Profits et pertes reportés :			
	- solde au 1 ^{er} janvier	9'526.49	
dont à déduire :			
	- excédent de produits de l'exercice	81'504.61	9'526.49
		377'808.55	257'044.49

5. Rapport de l'organe de révision

Les comptes de l'exercice 2016 ont été soumis au Service de la révision de la Ville de Lausanne qui, dans son rapport du 7 mars 2017, vous recommande de les approuver.

6. Conclusion

Vu ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil intercommunal,

vu le préavis N° 2 / 2016 - 2021 du Comité de direction, du 14 mars 2017 ;

où le rapport de la Commission de gestion qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver, tels que présentés dans le préavis N° 2 / 2016 - 2021 du 14 mars 2017, les comptes de l'exercice 2016 de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.

Au nom du Comité de direction :

Le président : 

Pierre-Antoine Hildbrand

Le secrétaire : 

Pascal Stoeri